

**Complément d'avis n° 2021/09-04  
relatif à l'accréditation de  
l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de  
l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

**Accréditation sous réserve** émise dans l'avis n° 2021/09-04 concernant l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon), portant sur la transmission « d'un syllabus complet pour le parcours FISA des spécialités agronomie et agroalimentaire, identifiant clairement les UE (ou Unités Professionnelles) spécifiques, affectées d'ECTS attribuées pendant les périodes en entreprise ».

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement,
- Vu la note de synthèse établie par Serge PRAVOSSOUDOVITCH, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement des documents transmis et se prononce en faveur de la levée de la réserve formulée dans son avis n° 2021/09-04.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON